LISTE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE BÉNÉFICIANT DU VERSEMENT

D'INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL

Commune : Lieu :

Nom et prénom	Année de naissance	Domicile	Fonction	Année de calcul	Date d'entrée ou sortie dans la fonction	Rémunération brute totale avant AVS	Indemnités pour frais de représentation	
			Syndic (syndique)					
			Municipal (e)					
			Municipal (e)					
			Municipal (e)					
			Municipal (e)					

Nous attestons que le versement d'indemnités pour frais de représentation ainsi que le cercle des bénéficiaires sont expressément prévus par le règlement des remboursements de frais à l'usage des communes, agréé par l'ACI-VD le .

Lieu et date : Signature :

Le montant des frais forfaitaires de représentation doit être reporté sous ch. 13.2.1. (*frais forfaitaires – représentation*) du certificat de salaire (Form. 11 – 25.08.2006)